

Rapport n°29

Creazione d'un postu di Direttore di u Centru Tècnicu Municipale

Création d'un poste de Directeur du Centre Technique Municipal

Eu égard au départ à la retraite du Directeur du Centre Technique Municipal (CTM) et la nécessité d'assurer son remplacement, il est proposé la création d'un poste de Directeur du Centre technique municipal.

Ce poste, placé sous l'autorité directe du Directeur Général des Services, est à pourvoir par voie statutaire.

Les missions principales consistent à piloter, manager et coordonner les équipes et les moyens en vue d'accroître l'efficience globale du service.

Le Directeur travaillera en lien étroit avec les acteurs internes et externes afin de garantir la réalisation des opérations confiées au CTM dans les délais fixés, dans le respect de l'enveloppe financière allouée et du niveau de qualité attendu.

Il/elle aura notamment en charge :

- L'encadrement et le pilotage des équipes techniques municipales (Espaces verts, Plomberie, Propreté urbaine, Parc automobile, Centrale d'achats, Ateliers, EMIR, Gardiens scolaires, etc.) ;
- La gestion et le suivi des marchés publics relevant du service, depuis l'expression des besoins jusqu'à leur exécution ;
- La planification, le suivi et le contrôle des interventions et travaux réalisés en régie ;
- La gestion administrative et logistique du CTM.

Il/elle participera également à la définition des orientations stratégiques du service technique et contribuera activement à leur mise en œuvre.

Dans l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires serait infructueux, ou si aucun fonctionnaire ne pouvait être retenu pour occuper le poste, il est proposé de créer un emploi de catégorie A (cadre d'emplois des attachés territoriaux, des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef, selon le niveau requis), pouvant être pourvu par un agent non titulaire, conformément aux dispositions de l'article L.332-8, 2° du CGFP.

Cet agent serait recruté pour une durée de trois ans, renouvelable si la nature des fonctions le justifie au regard des compétences spécialisées requises pour le poste. Le renouvellement du contrat s'effectuerait par reconduction expresse, sous réserve qu'un recrutement statutaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans ; à l'issue de cette période maximale, le contrat serait reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau de formation d'au moins BAC +4 et/ou, si possible, d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné.

La rémunération sera établie par référence à la grille indiciaire applicable au cadre d'emplois des attachés territoriaux, des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef, selon le niveau de recrutement. L'agent percevra également le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la création du poste de directeur du Centre Technique Municipal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueux.
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2026.

SYNTHESE

In previsione d'una partenza à a ritirata, a Cità crea un postu di Direttore di u CTM, chì pò esse pruvistu da un funziunari o, à difettu, da un cuntrattuale di categuria A.